

Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Avril 2010

N° 98

<http://ville-houssen.over-blog.fr>

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda avril - mai 2010

Lundi 19 avril 2010 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

Vendredi 07 mai 2010 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Samedi 1^{er} mai 2010 : Marché aux puces organisé par les SRH

Samedi 08 mai 2010 à partir de 19h00 : Commémoration du 65^{ème} anniversaire du 08 mai 1945

Lundi 17 mai 2010 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

HAUT-RHIN PROPRE

Le Conseil Municipal organise, en parallèle à l'opération Haut-Rhin propre, une demie journée de nettoyage dans le secteur AOC, le dimanche 25 avril 2010 à partir de 09 heures.

Toutes les personnes qui souhaitent participer sont les bienvenues.

Le verre de l'amitié sera partagé par l'ensemble des participants à l'issue de cette opération.

Nous remercions les volontaires de s'annoncer en Mairie au 03 89 41 11 85.



Rappel : Inscription aux écoles

Les parents des enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle (nés en 2007) ainsi que les parents des enfants nouvellement arrivés à Houssen sont priés de se présenter en Mairie entre le **29 mars et le 30 avril prochain** pendant les heures d'ouverture (du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00) muni de leur livret de famille pour inscrire leur(s) enfant(s).

Un certificat d'inscription qui leur permettra d'aller faire admettre leur(s) enfant(s) le **vendredi 21 mai 2010 à l'école Maternelle et/ou à l'école Primaire de 14h00 à 17h00** leur sera remis.

Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles, à l'exception des élèves entrant au CP qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école Primaire.

Pour la journée d'admission, il faudra se munir du certificat précédemment cité, du carnet de vaccination de l'enfant et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

En cas d'empêchement, les parents prendront contact avec la directrice de l'école Maternelle (Mme FLEURY : 03.89.23.50.26) ou le directeur de l'école Primaire (M. PANKUTZ : 03.89.23.21.22).

**EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2010**

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2009, présenté par M. Christian KLINGER, rapporteur de la Commission des Finances, réunie le 1^{er} mars 2010.

Les résultats de clôture de l'exercice 2009 du budget général de la Commune sont les suivants :

| | |
|---|-----------------------|
| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u> | + 537 057,35 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1 320 055,43 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 782 998,08 € |
| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> | + 390 855,16 € |
| Recettes d'investissement : | 1 479 601,79 € |
| Dépenses d'investissement : | 1 088 746,63 € |
| <u>EXCEDENT DE CLOTURE :</u> | + 927 912,51 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité, QUITUS à M. le Maire pour l'exercice 2009. ADOPTE par l'ensemble des Conseillers, M. le Maire ayant quitté la salle.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

Le **Conseil Municipal**, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009, à savoir 537 057,35 €, à la section d'investissement de l'exercice 2010.

BUDGET PRIMITIF 2010

1) PRODUIT DES 3 TAXES (TH, FB, FNB)

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2010, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux antérieurs pratiqués pour l'exercice 2010, à savoir :

| | Taux 2009 | Taux 2010 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 7,60 % | 7,60 % |
| Taxe foncière bâti | 9,57 % | 9,57 % |
| Taxe foncière non bâti | 43,26 % | 43,26 % |

2) ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui sera versé par la Communauté d'Agglomération de Colmar au titre de l'année 2010 s'élève à 401 226,00 €.

3) FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Recettes de fonctionnement.

Concernant les services liés au Budget Général de la Commune, le Conseil Municipal adopte pour 2010 les tarifs suivants :

| SERVICES | 2009 | 2010 |
|--|-------------|-------------|
| DROIT DE PLACE | | |
| - Passage occasionnel | 17,00 € | 17,00 € |
| - Passage occasionnel avec fourniture d'électricité | 20,00 € | 20,00 € |
| - Passage hebdomadaire | 185,00 € | 185,00 € |
| - Passage hebdomadaire avec fourniture d'électricité | 200,00 € | 200,00 € |
| - Passage bi-mensuel | 95,00 € | 95,00 € |
| - Passage bi-mensuel avec fourniture d'électricité | 100,00 € | 100,00 € |
| PHOTOCOPIE | 0,10 € | 0,10 € |
| CIMETIERE | | |
| - Concession simple (15 ans) | 50,00 € | 50,00 € |
| - Concession double (15 ans) | 100,00 € | 100,00 € |
| - Sur 30 années (ci-dessus X2) | | |
| FERMAGE | | |
| - Allmend (par are / par an) | 1,21 € | 1,21 € |
| - Prés (par are / par an) | 1,52 € | 1,52 € |
| - Jardins | 1,67 € | 1,67 € |
| LOCATION DIVERSE | | |
| - Location de table | 3,00 € | 3,00 € |
| - Location de chaise | 1,00 € | 1,00 € |
| - Location de garniture (1 table + 2 bancs) | 5,00 € | 5,00 € |

Salle polyvalente et annexes :

S'agissant de la salle polyvalente et des annexes, les tarifs applicables demeurent ceux qui ont été approuvés par délibération du 4 janvier 2002, à savoir :

| HOUSSEN | GRANDE SALLE | PETITE SALLE | LOCATION COMPLETE |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| TARIF ETE du 01/05 au 30/09 | 190,00 € | 110,00 € | 280,00 € |
| TARIF HIVER du 01/10 au 30/04 | 250,00 € | 150,00 € | 350,00 € |
| EXTERIEUR | GRANDE SALLE | PETITE SALLE | LOCATION COMPLETE |
| TARIF ETE du 01/05 au 30/09 | 800,00 € | 500,00 € | 1200,00 € |
| TARIF HIVER du 01/10 au 30/04 | 880,00 € | 540,00 € | 1300,00 € |

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

Tarif des photocopies : 0,10 € / copie

Les photocopies faites pour un usage scolaire restent gratuites.

Les photocopies faites pour les différentes associations locales restent gratuites jusqu'à 2 000 copies/an. Au delà, le tarif fixé ci-dessus est applicable. Un registre est tenu à cet effet en Mairie.

4) BALANCE GENERALE

Le Budget Primitif 2010 se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement : 1 736 410,58 €

Dépenses d'investissement : 1 736 410,58 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement : 1 336 355,20 €

Dépenses de fonctionnement : 1 336 355,20 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE – SUBVENTION 2010 ET CONVENTION D'OBJECTIFS

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention du 22 février 2010 de l'Association des Parents d'Elèves de Housсен ;

Après réflexion, le **Conseil Municipal**,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de 90 000,00 € au titre de l'année 2010 à l'Association des Parents d'Elèves de Housсен qui gère l'accueil des enfants de 3 à 14 ans en Périscolaire et en Centre de Loisirs Sans Hébergement sous réserve de la signature d'une convention d'objectifs, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs portant attribution de la subvention pour l'année 2010 avec l'Association des Parents d'Elèves de Housсен.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin versera une subvention de 48 411,58 € à la Commune au titre des dépenses de 2010 dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé le 06 décembre 2007.

PLACEMENTS DE FONDS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré le remboursement anticipé d'une partie des emprunts contractés par la Commune au cours d'exercices comptables précédents, la trésorerie se situe toujours au-delà de 850 000,00 € (920 477,19 € au 01/03/2010), soit au dessus de son besoin de financement mensuel actuel. Les emprunts en cours présentent des conditions de remboursement par anticipation trop onéreuses, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2010 s'élève à 172 023,47 €.

Par conséquent, la situation financière actuelle de la Commune fait apparaître la possibilité de placer 600 000,00 €.

Vu la circulaire interministérielle du 05 mars 1926 autorisant des placements budgétaires et de Trésorerie,

Vu l'article 15 de l'ordonnance du 02 janvier 1959,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'Etat,

Vu la loi de finances pour 2004,

Vu l'instruction de la Comptabilité Publique n°04-004-K1 du 12 janvier 2004,

Compte tenu que la situation financière de la Commune, notamment au vu de sa trésorerie, fait apparaître la possibilité de placer 600 000,00 €,

Compte tenu que les prévisions budgétaires de l'année 2010 ne font apparaître de besoin de ces crédits (aucune opération de travaux importants n'est programmée cette année) et que la Commune nécessitera des crédits budgétaires que début 2011 pour financer les travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente dont le coût est estimé à 1 250 000,00 € HT,

Le **Conseil Municipal**, après réflexion, **DECIDE** de procéder à un placement de fonds sous forme de compte à terme auprès du Trésor Public pour le montant maximum de 600 000,00 € et pour une durée de 3 mois, **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler ce placement si la situation financière de la Commune le permet, **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser cette opération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

OPERATION HAUT-RHIN PROPRE 2010

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la pollution des vignes et abords dans le secteur AOC, à proximité de l'aérodrome, due au manque de respect de la nature des consommateurs de Mac Donald's et de KFC.

Pour pallier le problème, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser, en parallèle à l'opération annuelle « Haut-Rhin Propre » menée par le Conseil Général, une journée de ramassage des déchets dans le secteur concerné avec les restaurateurs Mac Donald's et KFC.

Après réflexion, le **Conseil Municipal DECIDE** d'organiser une demi-journée de ramassage un dimanche matin, **DECIDE** d'inviter les personnes intéressées à participer bénévolement à ce geste de protection de l'environnement, **CHARGE** Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire de contacter les restaurateurs Mac Donald's et KFC pour qu'ils soient présents aussi.

Illuminations de Noël 2010

a) Montage, démontage et maintenance des illuminations de Noël 2010

Madame Patricia GELLY, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'offre de prix établie par VIALIS pour la mise en place des illuminations de Noël 2010. Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués en 2009, seul le coût du montage des tapis PVC prévus pour les candélabres à spots (aiguilles) passe de 80,00 € HT à 103,00 € HT.

Le montant total de l'offre pour le montage, démontage et la maintenance des illuminations de Noël s'élève à 8 354,00 € HT.

b) Acquisition de nouveaux motifs

Madame GELLY propose au Conseil Municipal l'acquisition de 2 nouveaux motifs pour Noël 2010 ainsi que la fourniture et la pose des deux prises de Noël correspondantes.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il faut envisager la fourniture et la pose de prises de Noël sur 4 candélabres de la rue de l'Est pour pallier les pannes répétitives liés à l'absence de prises.

ACCEPTE l'offre de prix proposée par VIALIS pour le montage, démontage et la maintenance des illuminations de Noël 2009, pour un montant de 8 354,00 € HT, **DECIDE** l'acquisition de 2 motifs pour la traversée du village selon le devis établi par VIALIS ainsi que leurs montage / démontage / maintenance et la fourniture / pose des prises de Noël nécessaires selon l'offre présentée par VIALIS, comme suit, **DECIDE** la fourniture et la pose de prises de Noël sur 4 candélabres de la rue de l'Est pour Noël 2010 selon l'offre présentée par VIALIS, comme suit :

| | Acquisition de nouveau motif « Poussière Etoiles » (lucioles) | Fourniture et pose de prises de Noël | Fourniture et pose de prises de Noël Rue de l'Est |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------|---|
| Coût | 415,00 € HT | | |
| Montage / démontage / maintenance | 80,00 € HT | 115,00 € HT | 180,00 € HT |
| Quantité | 2 | 2 | 4 |
| Coût total | 990,00 € HT | 230,00€ HT | 720,00€ HT |
| Coût total | 1 940,00 € HT | | |

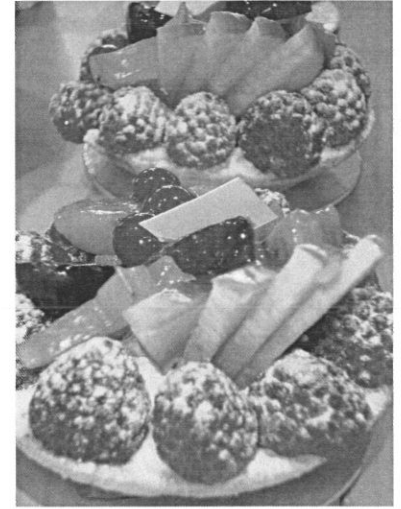
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Demande de CNI et de Passeport

Pensez à vérifier les dates de validité de vos pièces d'identité. En effet, à l'approche des examens et des vacances les délais d'obtention augmentent. N'attendez pas le dernier moment. Pour les passeports, les formulaires sont à retirer en Mairie, ainsi que la liste des pièces justificatives. Les services administratifs sont à votre disposition pour tout renseignement.



Chambre de Métiers d'Alsace



« PORTES OUVERTES CHEZ LES ARTISANS »

Vous avez envie de **découvrir** comment travaillent les artisans ?

La Chambre de Métiers d'Alsace organise une

Journée « Portes ouvertes chez les artisans »

le dimanche 25 avril 2010 de 10 h à 18 h

dans les entreprises artisanales de Colmar et environs

Sainte Croix en Plaine, Herrlisheim, Eguisheim, Wettolsheim, Wintzenheim, Turckheim, Ingersheim, Housen et Horbourg-Wihr

76 entreprises artisanales vous ouvriront leurs portes pour vous proposer :

- des visites commentées d'ateliers, des démonstrations
- des animations diverses et dégustations de produits

Pour les jeunes, c'est aussi l'occasion de rencontrer les professionnels et de s'informer sur les métiers.



Concours photo « portraits d'artisans »

Dans le cadre de cette journée « portes ouvertes », un concours photo sera également organisé.

Le dimanche 25 avril, venez nombreux avec vos appareils photos et envoyez-nous vos meilleurs clichés.

De nombreux prix récompenseront les plus belles photos qui seront exposées.

Programme complet
disponible à partir du 20 mars 2010

à la Chambre de Métiers d'Alsace au **03 89 20 84 58**

Balayage des rues

Un balayage de l'ensemble des fils d'eau des rues de la Commune aura lieu :

le **lundi 03 mai** prochain
après le marché aux puces.

Il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de voitures stationnées sur les trottoirs et que les habitants aient balayé le trottoir devant leur propriété.



Ouverture des déchetteries de la CAC durant le week-end Pascal

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :
Vendredi 2 avril : Les déchetteries Europe et Ladhof seront ouvertes de 9h00 à 12h30. La déchetterie de Horbourg-Wihr sera fermée.

Samedi 3 avril : Les déchetteries Europe et Ladhof seront ouvertes de 8h00 à 18h00. La déchetterie de Horbourg-Wihr sera ouverte de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche 4 avril : Les déchetteries Europe, Ladhof et de Horbourg-Wihr seront fermées.

Lundi 5 avril : Les déchetteries Europe et Ladhof seront ouvertes de 9h00 à 12h30. La déchetterie de Horbourg-Wihr sera fermée.

NOUVEAU A BENNWIHR- GARE : VOTRE ONGLERIE.

Pose de faux ongles, french personnalisée, manucure haute technicité, entretien.

Doriane MERGENTHALER
Aura le plaisir de vous recevoir dans son nouvel institut douillet et agréable, *idéalement conçu pour votre bien-être.*

Sur RDV, dès début avril
2010.

Contact : 06 17 82 92 72 ou
03 89 41 75 91

Adresse :

Impasse du Mariafeld
(maison blanche au milieu)
68126 BENNWIHR-GARE



Commémoration du 8 mai 1945

L'ensemble de la population est cordialement invité à la commémoration du 65^{ème} anniversaire du 8 mai 1945.

Le programme est le suivant :

- 19h00 : messe à la Chapelle
- 20h00 : Cérémonie devant le monument aux morts
- 20h30 : défilé jusqu'à la salle des fêtes et vin d'honneur offert par la Commune